

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 21.08.2026
Visible par le public jusqu'au: 21.08.2029
Numéro de publication: BA-VS05-0000023522

Entité de publication



Ville de Sion, rue de Lausanne 23, 1950 Sion

Demande d'autorisation de construire - construction d'une maison d'habitation de 2 logements et de 2 maisons jumelées avec couvert à voitures, PAC air/eau et panneaux solaires, Sion

Titre du projet de construction

construction d'une maison d'habitation de 2 logements et de 2 maisons jumelées avec couvert à voitures, PAC air/eau et panneaux solaires

Numéro pour consultation eConstruction

ce20b460

Requérant(e)

Arita Boletini

Requérant(e)

Granit Boletini

Requérant(e)

Drilona Boletini

Requérant(e)

Mergim Boletini

Requérant(e)

Solène Boletini

Requérant(e)

Qendrim Boletini

Requérant(e)

Arbenore Boletini

Requérant(e)

Leutrim Boletini

Auteur(e) de plans

Eliott Gutierrez

Auteur(e) de plans - Entreprise

Fabrik 42 Sàrl

Parcelle

Parcelle 17005, No Folio 67, Section Sion, Lieu-dit Pagane

Coordonnées

2'593'655 1'120'864

Propriétaire

Nathalie Anne Allet Coudray

Propriétaire

Melchior Louis François Allet

Propriétaire

Romaine Caroline Madeleine Allet Jaccard

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Habitat individuel coteau sensible Différé

Moyen de droit / Consultation

Le(s) dossier(s) est (sont) consultable(s) sur la plateforme eConstruction, ou auprès du bureau des enquêtes de l'administration communale, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées et déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, ou par écrit adressées par courrier (le timbre postal faisant foi) à la Ville de Sion, Service des bâtiments & constructions, Bureau des enquêtes, Rue de Lausanne 23, CP 2272, 1950 Sion, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO).

Il vous est rendu attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Ville de Sion

Bureau des Enquêtes

Rue de Lausanne 23

1950 Sion

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 21.09.2026